

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
CANTON DE SIGOULES  
COMMUNE DE MONESTIER**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 25 janvier 2018**

**Présent(e)s** : Marie-Agnès BROUILLEAUD, Elisabeth ALEXANDER, Anne WAUQUIER, Claude SAUVAGE, Christian DESREUMAUX, Patrick VERGNOL, Philippe MORAND

**Absents excusés** : Virginie CHUPI N (procuration à Patrick VERGNOL)

**Absents non excusés** : Richard DOUGHTY

**Secrétaire de séance** : Anne WAUQUIER

**ORDRE DU JOUR**

- Convention pour l'installation d'équipement technique FREE
- Convention fourrière SPA
- Convention d'adhésion service énergies du SDE24
- Réouverture des chemins de randonnée d'origine
- Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail du CDG
- Modification du poste d'animateur de basket
- Création poste adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe au 01.02.2018
- Projet de délibération sur les ratios promu/promouvable pour le CT
- Rifseep

Est rajouté à l'ordre du jour :

- Adhésion au groupement de commandes téléphonie fixe et mobile
- Renouvellement du label territoire bio engagé millésime 2017
- Association à la révision du PLUi de la communauté de commune du Pays Foyen

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Rapport ATD entretien des stations d'épuration
  - Rapport annuel de vérification incendie + devis
  - Location maison école
- 

### **La séance est ouverte à 18heures 23**

En préambule, signature de la liste de présence et lecture par Madame Le Maire du compte rendu du dernier conseil municipal.

<b>Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal</b>
---

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

En début de séance Madame Marie-Agnès BROUILLEAUD demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- l'Adhésion au groupement de commandes téléphonie fixe et mobile
- Renouvellement du label territoire bio engagé millésime 2017
- Association à la révision du PLUi de la communauté de commune du Pays Foyen

Accord du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**Adhésion au groupement de commandes  
téléphonie fixe et mobile de la CAB**

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), la ville de Bergerac et son CCAS ont des besoins récurrents en matière de téléphonie fixe et mobile. Il est apparu plus rationnel de se regrouper pour désigner des fournisseurs identiques et obtenir ainsi des tarifs plus compétitifs. L'accès internet sera exclu de ce groupement. Compte tenu de la fin des contrats actuels, le marché doit être conclu pour être opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes téléphonie fixe et mobile de la CAB.

Nombre de votants : 8 – pour : 0 – contre : 7 – abstention : 1

Résultat du vote : la proposition est rejetée

**Renouvellement du Label territoire bio  
engagé millésime 2017**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal notre appartenance à la charte « Territoire bio engagé ». Il est proposé de renouveler le label millésime 2017, sans frais associés.

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

**Association à la révision du PLUi de la  
communauté de communes du Pays Foyen**

Madame le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme, la communauté de communes du Pays foyen nous a invité à prendre connaissance de la délibération N°17-127 du conseil communautaire du Pays Foyen en date du 26 octobre 2017 concernant la prescription de la révision du PLUi de son territoire. Il convient de leur faire savoir si notre commune souhaite être associée à la révision de leur PLUi et le cas échéant de nommer un représentant.

Il est proposé l'association à la révision du PLUi de la CC du Pays Foyen à notre commune.

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 0 – contre : 1 – abstention : 7

Résultat du vote : la proposition est rejetée

**Convention pour l'installation  
d'équipement technique FREE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que FREE exploite des réseaux de télécommunications sur le territoire français. Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, actuels et futurs, FREE doit procéder à l'installation d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications. Après un rendez-vous sur place avec un agent de FREE, il est proposé de donner en location une surface de 2m<sup>2</sup> environ sur le terrain au bourg derrière la Mairie cadastré C790 . Cet emplacement sera destiné à accueillir une armoire technique. La convention sera conclue pour une durée de 12 années et pourra être reconduite par tacite reconduction par période de 5 années. FREE versera une indemnité annuelle d'occupation de 100 eur HT. La redevance augmentera de 1,5% par an toute la durée du contrat. Madame le Maire donne lecture du projet de convention.

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

**Convention fourrière SPA**

Madame le Maire fait part au conseil municipal que la convention fourrière entre la commune et la SPA de Bergerac doit être renouvelée, ce qui entraîne une participation financière pour la commune,

La cotisation s'élève à 0,65 € par habitant, soit un montant de 243,75 € (383 habitants x 0,65 €).

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;"><b>Convention d'Adhésion au service Energies du SDE24</b></p>
--

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au Service Energies du SDE24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au Service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public et bâtiment communaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

Conformément à la convention de partenariat établie entre le SDE24 et la CAB, l'adhésion annuelle de notre commune au Service d'Energies est prise en charge par cette dernière

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 7 – contre : 1 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée .

<p style="text-align: center;"><b>Réouverture des chemins de randonnée d'origine</b></p>
--

En prévision des futurs évènements de la commune qui empruntent les chemins de randonnée (randonnées de printemps, grappe de cyrano..), il est proposé de réouvrir les chemins de randonnée d'origine répertoriés lors de la signature de la charte. Seuls les chemins bénéficiant d'un échange par acte notarié pourront être maintenus dans leur état actuel (à la charge du demandeur).

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;"><b>Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail du CDG24</b></p>
---

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et les établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service crée par le centre de gestion.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020,

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;"><b>Modification du poste d'animateur de basket</b></p>
---

Madame le maire expose au conseil municipal que par suite de la loi NOTRe, le syndicat d'animation qui employait l'animateur de basket a été dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'animateur de basket qui était alors employé par le syndicat d'animation a été rattaché à la commune de Monestier.

Une convention entre les communes de Saussignac, Razac de Saussignac et Monestier pour la répartition du salaire et des charges salariales de l'animateur de Basket a été régularisée le 21 décembre 2016.

Suivant délibération 2016\_612 du 12 décembre 2016, il a été créé au sein du tableau des effectifs de la commune un poste d'animateur de basket d'une durée de 35 heures hebdomadaires.

Suivant délibération 2017\_55 du 20 décembre 2017, le poste d'animateur de basket a été modifié de la façon suivante : diminution du temps de travail de 35h à 27 h hebdomadaire.

A ce jour, cette modification de la durée de travail hebdomadaire de ce poste ne correspondant pas aux réalités pratiques. Il est donc proposé de modifier à nouveau la durée de travail hebdomadaire de ce poste pour l'augmenter à 35 h.

Le contrat sera conclu pour une durée de 6 mois. Le conseil municipal à l'unanimité souhaite que la discussion soit relancée pour que l'ASMS soit l'employeur et gestionnaire total de cet animateur.

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

<p><b>Création du poste adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe au 01.02.2018</b></p>
---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi de ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE suite à un avancement de grade.

La fonction attachée à cet emploi sera la suivante : Cantonnier (agent répondant à des critères de technicité et d'expertise)

Ce poste sera créé à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;"><b>Projet de délibération sur les ratios promu/promouvable pour le CT</b></p>
--

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le calcul est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Madame le Mairie propose au conseil municipal :



- De proposer au comité technique de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Ratios «promus/promouvables» (%)</b>
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

**RIFSEEP**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 03 novembre 2017, il a été instauré un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction publique et transposable à la Fonction Publique Territoriale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il se compose de deux parts :

- une indemnité mensuelle liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel

Il convient de compléter cette délibération par les groupes et montants de référence.

Il est propos les groupes et montants en annexes, sous réserve pour le groupe BG3 d'une redéfinition des tâches et d'un avenant de leur contrat .

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES :**

➤ Rapport ATD entretien des stations d'épuration  
Olivier est chargé de demander des devis pour le remplacement des vannes et pour les hydrocurages.

➤ Rapport annuel de vérification incendie + devis  
A budgéter pour 2018 après deux autres devis comparatif.

Voir pour formation sur l'utilisation des extincteurs incendie pour la cantinière.

**La séance est levée à 20 heures 30**